

LA VIGNETTE SUISSE

Si vous passez par la Suisse, n'oubliez pas d'acquérir la vignette, obligatoire pour circuler sur les autoroutes helvètes.

D'une valeur de 38€ (hors frais de traitement), elle est valable du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2021, et concerne tous les véhicules jusqu'à 3,5 tonnes empruntant le réseau autoroutier suisse.

Vous pouvez vous la procurer, auprès de notre collègue, Mon Automobile Club, en cliquant sur le lien suivant : www.mon-automobile-club.org/boutique

Les frais de port et de traitement sont en sus.

Bon à savoir : le règlement d'une vignette au bureau de douane à la frontière peut se faire en euros, mais uniquement en billets, et la monnaie rendue sera en francs suisses !